



FACULTE DE MEDECINE

Tel/Fax : 22 277 04 - BP. 375 Antananarivo
E-mail : facultedemedecine_antananarivo@yahoo.fr

Décision n° 108/18-FAC.MÉD/SD

portant organisation et ouverture des tests de niveau pour l'accès à la formation
en vue de l'obtention de Diplôme d'Université (D.U.) : Session Février 2019.

TEST	ENTRETIEN
Audiologie	Acupuncture
Chirurgie Oculaire Essentielle	Drépanocytose
Chirurgie réparatrice en situation précaire	Molécules antimicrobiennes
Échographie	Santé Mentale
Médecine d'Urgence	Toxicologie Clinique
Neurotraumatologie	Transfusion Sanguine
Sidenologie	Vaccinologie Infectiologie
Urgences Pédiatriques	
SELECTION DES DOSSIERS	
Chirurgie et Pathologie de la main	

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE D'ANTANANARIVO,

Vu la Constitution,

Vu l'ordonnance n°92-030 du 17 Juillet 1992 portant création des Universités,

Vu le décret n°2002-565 du 04 Juillet 2002 fixant l'organisation et le fonctionnement des Universités et des Etablissements d'Enseignement Supérieur,

Vu le décret n°2014-634 du 03 juin 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ainsi que l'organisation de son Ministère,

Vu le décret n°2015-1452 du 17 octobre 2015 fixant les attributions du Ministre de la Santé Publique, ainsi que l'organisation générale de son ministère ;

Vu le décret n°2016-093 du 03 mars 2016 portant nomination des Présidents des Universités.

Vu le décret n°2016-094 du 10 février 2016 portant nomination des Doyens de Faculté et Directeurs d'Ecole à l'Université d'Antananarivo,

Vu l'arrêté n°1698/14 du 04 novembre 2014 portant nouvelle organisation de formation professionnalisante de 3^{ème} cycle en vue de l'obtention du Diplôme Universitaire à la Faculté de Médecine d'Antananarivo,

Vu le procès verbal du Conseil d'Administration de l'Université d'Antananarivo en date du 30 Juin 2009

Vu la décision prise lors du conseil de Direction de la Faculté de Médecine d'Antananarivo, approuvée en réunion du conseil scientifique en date du 11 Octobre 2013

DECIDE :

Article premier : Il est organisé pour l'année 2018, un test de niveau ou entretien ou sélection des dossiers selon les filières pour l'accès à la formation en vue de l'obtention des Diplômes d'Université d'une durée d'un an à deux ans

Article 2 : Les tests de niveau pour l'accès à cette formation auront lieu le Mercredi 27 Février 2019 et l'entretien vous sera communiqué ultérieurement.

Les places à pourvoir pour chaque filière sont fixées comme suit :

- Audiologie : 10
- Chirurgie réparatrice en situation précaire : 15
 - Médecin assistant de chirurgie
- Échographie : 16 y compris un poste IQ ou CDC
- Médecine d'Urgence : 25
- Neurotraumatologie : 15
- Sidenologie : 25
- Chirurgie Oculaire Essentielle : 10
- Urgences Pédiatriques : 25

- Acupuncture : 15
 - Drépanocytose : 12
 - Molécules antimicrobiennes : 20
 - Toxicologie Clinique : 15
 - Transfusion Sanguine : 10
 - Vaccinologie Infectiologie : 20
 - Santé mentale : 10
- 9
- Entretien

- Chirurgie et Pathologie de la main : 20
 - Pour les Médecins titulaires des D.U de Médecine d'urgence, Chirurgie réparatrice, Chirurgie Essentielle.
 - Les Assistants de chirurgie fonctionnaires ou privé ayant 2 ans dans un service de Chirurgie.
 - Les Internes de l'Interne Qualifiant, Chefs de Clinique en Chirurgie en cours de formation et Anciens Internes en Chirurgie.
- Sélection des dossiers

Article 3 : Le test de niveau est ouvert aux Médecins Diplômés d'Etat

Article 4 : Les candidats à ces tests doivent fournir les pièces ci-après :

- un formulaire d'inscription dûment rempli et signé par le candidat et à retirer auprès du service du 3^{ème} cycle Long, porte 203, à Ambohitsaina, ou auprès des Centres Hospitaliers Universitaires (Fianarantsoa, Mahajanga, Toamasina, Antsiranana et Toliara) ;
- un curriculum vitae (détailé et anti-chronologique) avec photo ;
- Lettre de motivation
- une fiche individuelle d'état civil ou de jugement en tenant lieu (validité un an) ;
- une photocopie certifiée conforme du Diplôme de Docteur en Médecine (Diplômé d'Etat) ;
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3 validité 6 mois) ;
- une quittance de versement du droit d'inscription d'un montant de cinquante mille Ariary (50.000Ar) à verser au compte n°00005 00004 24787400201 02 BNI CL Antananarivo, à l'ordre de la Faculté de Médecine d'Antananarivo. Ce droit est non remboursable en cas de rejet ou d'échec ;
- une autorisation écrite et attestation de service du supérieur hiérarchique ;
- deux enveloppes timbrées à 500 Ariary portant l'adresse exacte du candidat

Les dossiers complets sont soit :

- à déposer auprès du Service du Troisième Cycle Long de la Faculté de Médecine d'Antananarivo à Ambohitsaina, porte 203.
 - à poster à Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine d'Antananarivo, B.P. 375 Antananarivo, le cachet de la poste faisant foi.
- du **07 Janvier au 04 Février 2019** (délai de rigueur)

Article 5 : Les modalités de recrutement sont déterminées par les Enseignants Responsables de Formations.

TEST : MERCREDI 20 Février 2019

Salle : ½ Tonneau, Faculté de Médecine, Ankatso

Article 6 : Pour être admis, le candidat doit avoir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 : Le candidat admis doit s'acquitter :

- d'un droit d'inscription annuel de 125 000 ariary
- d'un coût de formations d'un montant de : 100 000 ariary par mois pendant dix (10) mois
150 000 ariary par mois pendant dix (10) mois à payer en totalité en début de formation si le droit est pris en charge par une Institution ou un projet.

Article 8 : Les candidats admis doivent procéder à une confirmation de suivre la formation après la proclamation des résultats.

Article 9 : Le calendrier du test est fixé comme suit :

1- Acupuncture, Drépanocytose, Molécules antimicrobiennes, Santé mentale, Toxicologie Clinique, Transfusion Sanguine, Vaccinologie Infectiologie : **Entretien**

2- xd

3- Audiologie : TEST

Matinée (09h00 – 10h30) :

Anatomie en rapport à l'audiologie : 45mn

Physiologie en rapport à l'audiologie : 45mn

Après-midi (14h00 – 14h45) :

Séméiologie et pathologie audiologiques et diagnostic d'une pathologie otologique : 45mn

4- Médecine d'Urgence, Sidenologie: TEST

- Matinée (09h00 – 10h30) :
 - Médecine : 45mn
 - Pédiatrie : 45mn
- Après-midi (14h00 – 15h30) :
 - Chirurgie : 45mn
 - Gynécologie : 45mn

5- Chirurgie Réparatrice en situation précaire : TEST

- Matinée (09h00 – 10h30) :
 - Anatomie : 45mn
 - Traumatologie : 45mn
- Après-midi (14h00 – 14h45) :
 - Pathologie Chirurgicale : 45mn

6- Echographie : TEST

- Matinée (09h00 – 10h30) :
 - Médecine Générale : 45mn
 - Anatomie : 45mn
- Après-midi (14h00 – 15h30) :
 - Chirurgie : 45mn
 - Gynécologie : 45mn

7- Neurotraumatologie : TEST

- Matinée (09h00 – 10h30) :
 - Médecine : 45mn
 - Anatomie du système nerveux : 45mn
- Après-midi (14h00 – 15h00) :
 - Chirurgie : 60mn

8- Urgences Pédiatriques : TEST

- Matinée (09h00 – 10h30) :
 - Néonatalogie : 45mn
 - Pédiatrie : 45mn
- Après-midi (14h00 – 15h00) :
 - Nutrition et périculture : 45mn
 - Santé Publique Mère enfant : 45 mn

9- Chirurgie Oculaire Essentielle : TEST

- Matinée (09h00 – 10h00) :
 - Pathologies oculaires courantes : 60mn
 - Suivi d'un entretien

Article 10 : Au cas où le nombre de candidats reçus dans une filière est inférieur à 10, la formation ne peut avoir lieu.

Article 11 : La présente décision sera publiée et diffusée partout où besoin sera.



Antananarivo, le

12 DEC 2018

Pr. SAMISON Luc Hervé



NOTE DE SERVICE N° 118 /18-FAC. MÉD/SD

Portant Appel a dépôt de Candidature au Test de niveau et entretien pour l'accès à la formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Université (D.U) de :

TEST	ENTRETIEN
Audiologie (10)	Acupuncture (15)
Chirurgie Oculaire Essentielle (10)	Drépanocytose (12)
Chirurgie réparatrice en situation précaire (15)	Molécules antimicrobiennes (20)
Échographie (16)	Santé Mentale (10)
Médecine d'Urgence (25)	Toxicologie Clinique (15)
Neurotraumatologie (15)	Transfusion Sanguine (10)
Sidenologie (25)	Vaccinologie Infectiologie (20)
Urgences Pédiatriques (25)	
SELECTION DES DOSSIERS	
Chirurgie et Pathologie de la main (20)	

Un test de niveau pour l'accès à cette formation aura lieu le **Mercredi 27 février 2019.**

Les candidats désireux se présenter à ce concours sont priés de déposer leurs dossiers composés de :

- une quittance de droit d'inscription au test,
- une formulaire d'inscription dûment rempli et signé par le candidat à retirer auprès du service du 3^{ème} Cycle Long, porte 203, ou auprès des Centres Hospitaliers Universitaires (Antananarivo, Mahajanga, Toamasina, Antsiranana, Toliara et Fianarantsoa),
- une fiche individuelle d'état civil moins d'un an,
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) délivré moins de 6 mois,
- un dossier comprenant le curriculum vitae détaillé avec photo,
- Une autorisation écrite et attestation de service signée par le Supérieur hiérarchique
- Deux enveloppes timbrées à 500 ariary portant l'adresse du candidat

Les dossiers complets et conformes sont soit :

- à déposer auprès du Service du 3^{ème} cycle long de la Faculté de Médecine d'Antananarivo à Ambohitsaina, porte 203,
- à poster à Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine d'Antananarivo, B.P 375 Antananarivo, le cachet de la poste faisant foi.

du Lundi 07 Janvier au Jeudi 07 Février 2019 à 15h (délai de rigueur).

Destinataires :

- Intéressés

Copie à :

« Pour compte rendu)

- Mr. le Ministre de la Santé Publique
- Mme le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Tous Présidents des Universités d'Antananarivo

« Pour large diffusion »

- Tous Doyens des Facultés de Médecine
- Mr. le Directeur des EHU
- Tous Directeurs de CHU et de CHR
- Tous DRS
- SFPP MINSAN
- Affichages

« Pour information »

- Tous Enseignants



1 DEC 2018

Pr. SAMISON Luc Hervé